

**RÉSOLUTION N° 551**

**RAPPORT 2010-2011 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE  
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente et unième réunion ordinaire,

VU:

Le document intitulé « Rapport biennal du CARDI 2010-2011 » et l'exposé présenté au Comité exécutif par son Directeur exécutif, Dr Arlington Chesney, au sujet dudit rapport,

CONSIDÉRANT:

Que, conformément à l'accord en vigueur entre l'IICA et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel sur ses activités; et

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), a délégué au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé au Directeur exécutif de cet Institut d'envoyer directement, désormais, à la Direction générale de l'IICA le rapport biennal et les plans du CARDI dans la version qu'aura acceptée le Comité exécutif,

DÉCIDE:

1. De recevoir favorablement le « Rapport biennal du CARDI 2010-2011 ».
2. De remercier le Directeur général du CARDI et son personnel pour la présentation du Rapport biennal 2010-2011.